

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS A 20H30</p>
--

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M FAGET / M LABURTHE / MME LABAT / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME COLLADELLO / MME SEMPERE / M FAULTRAUER / M BORDENAVE / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO / M LAMORT

EXCUSES : M TOUYAROU / M BLAYA / MME MONGIS / MME CLERMONT

ONT DONNE PROCURATION : M TOUYAROU / M BLAYA / MME MONGIS / MME CLERMONT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 22 janvier 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il demande l'inscription d'une question supplémentaire : contrat locaux boulevard St-Blancat au CIAS. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre municipal devient donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION
2. BUDGET PRIMITIF 2018
3. BUDGETS ANNEXES
4. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
5. TARIFS COMMUNAUX
6. TARIFS FERIA TAURINE 2018
7. TARIFS METIERS FORAINS
8. TRAVAUX GENDARMERIE – CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT
9. EXTENSION CANTINE GROUPE SCOLARIE F. SOULES
10. DECLARATION DE PROJET – AMELIORATION CONTINUITE ECOLOGIQUE GELISE ZONE POUY
11. HONORAIRES MOE ASSAINISSEMENT CAMPING
12. CREATION DE POSTE
13. CONTRAT DE LOCATION LOCAUX BOULEVARD ST BLANCAT A CIAS

QUESTIONS DIVERSES

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION

Monsieur QUINTILLA adjoint aux finances a présenté le compte administratif 2017, dont vous avez eu copie, ainsi qu'un état de la dette au 01/01/2018.

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire quitte la salle
- ⇒ M QUINTILLA met le CA 2017 aux voix

Le Conseil Municipal approuve le CA 2017 à l'unanimité.

2. BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE

Monsieur QUINTILLA a présenté le budget primitif 2018 et a fait un point sur l'état de la dette.

Le budget s'équilibre à 7 667 865€ en fonctionnement et à 3 337 562€ d'inscriptions nouvelles en investissement.

Comme annoncé lors du dernier débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire a indiqué qu'il n'y aura pas de modification des taux, ceux-ci demeurant ceux de 2017 et des années précédentes, soit :

TH	21,34 %
FB	28,57%
FNB	114,72 %
CFE	28,26 %

Malgré la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement, Monsieur le Maire ne souhaite pas intervenir sur la fiscalité.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2018 à l'unanimité.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET BUDGETS PRIMITIFS 2018 DIVERS

3.1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur QUINTILLA a présenté les CA 2017 des différents budgets annexes dont vous avez eu copie :

- Lotissements
- Cinéma
- Pouy

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire quitte la salle
- ⇒ M QUINTILLA met les CA 2017 aux voix

Le Conseil Municipal approuve le CA 2017 des trois budgets annexes à l'unanimité.

3.2 BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur QUINTILLA a présenté les différents budgets primitifs divers dont vous avez eu copie.

- a) Lotissement la Capère/les Granges – Lotissement Lauron :

Le Conseil doit émettre un avis

Le Conseil Municipal approuve le BP 2018 à l'unanimité.

b) Cinéma :

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur la mise à disposition des projectionnistes actuellement rémunérés par le budget général de la Commune. La somme de 27 923€ sera alors remboursée par le budget Cinéma à la Commune.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2018 à l'unanimité et émet un avis favorable à l'unanimité au remboursement de 27 923 € à la commune par le budget cinéma.

c) Pouy

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal approuve le BP 2018 à l'unanimité.

4. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

La commission des finances réunie le 6 mars 2018 a émis un avis favorable sur les demandes de subventions ci-dessous.

Associations	Vote 2017	Demandes 2018	Propositions 2018
A.P.E.L ST TAURIN		600	600
Air Club Elusa		1440	700
Amicale don du sang			CCAS
Amicale Laïque	750	750	750
Amis de l'Eglise de Maignan			
Amis de l'Orgue	400	400	400
Amis des Arènes Nimeno II			
Amis du Musée	300	800	300
Anciens élèves de St-Taurin			
Archers Elusates(les)		1500	750
B.D en Gascogne	8 000	8000	6000
Bambasitos (los)	3 500	5000	3500
Basket Elusa Club	5 500	6000	6000
Bridge Club			
Cadets de l'Armagnac (les)			
Chiens en Armagnac	1 000	1000	0
Club Taurin	3 000	1500	0
Com d'Expansion Economique (C.E.E)	6 000	15000	5000
Comité des fêtes de Maignan	100		400
Comité des fêtes de St Amand	900	1000	1000
Comité des fêtes Eauze (CAFE)	32 000	32000	32000
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	1 000	1000	1000
Coopérative Scolaire Groupe Scolaire F. Soulès	2 000	2000	2000
Course Landaise (amis de la)	1 000	1000	0
Croix rouge			CCAS
Cubano'che			
E.C.L.A	14 000	12000	12000
Eauze Football Club	8 000	8000	8000

Eauze Olympique Cyclisme	5 000	6000	5000
Eauze tennis de table	1 000	3800	2500
Echappements Elusates	1 500	2000	1500
Ecole de Musique	28 000	27000	21000
Ecureuils de l' Armagnac (les)	300	300	300
Elus' Action	4 000	4000	2000
Elusa Amitié Générations Mouvement	300	500	300
Elusa Sports Loisirs			
Ensemble Musical de l' Armagnac	400	400	400
Entente de l' Armagnac	4 000	3000	3000
F.C.P.E	400	500	400
F.N.C.A / A.C.P.G	1 000	600	600
Festi'Pitchoun	1 000	1539	1500
Galop Romain (festival)	10 000		
Gaule Elusate (la)	500	1000	500
Golf Club de Guinlet	2 000	2000	0
Harmonie Elusate	3 000 + chemises	4000	3000
Judo Club	1 000	1000	1000
Jumelage Eauze Ampuero	1 500	600	600
Karaté Club	700	700	700
Les Amis de la Maison de Retraite			CCAS
Les Armagnacs (banda)			
Pétanque Elusate	300	400	300
Restaurant du cœur			
Running Club Elusate	1 000	1000	1000
Saint Hubert Club Chasse	500	500	500
Salon des Antiquaires			
Sapeurs Pompiers (amicale des)	10 000	12000	10000
Société Hippique	2 500	500	500
Supporters du XU élusate			
Tennis Club	4 000	4000	4000
Tireurs et Arquebusiers			
Union Sportive Elusate	15 000	15000	15000
Ver Luisant	500	2000	500
Vieillards Maniaques			
Western dance élusate			

Associations	Vote 2017	Demandes 2018	Propositions 2018
Fédé des Vignerons Indépendants de Gascogne	1 700	1700	1700
Ligue Enseignement	500	500	500
Les Mousquetaires Cyclisme gersois			
Philajeune	153	185	153
Amicale personnel	3 000		3000
Comité Gersois Anciens Combattants	200	200	200

Prévention Routière			
Angeline et les chats 'Oc		1000	650
Association Musée Résistance et Déportation	200	200	200
Association des Jeunes Agriculteurs	800		

- CREDITS SCOLAIRES :
 - 127 € par élève pour le groupe scolaire F. Soulès
 - 90 € par élève pour l'école maternelle Beausoleil

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. TARIFS COMMUNAUX 2018

Comme chaque année au moment du vote du budget, il s'agit d'examiner les différents tarifs des services, locations de salles ou matériels proposés par la commune.

Monsieur le Maire propose de rajouter un forfait de 80€ pour deux nuitées maximum au gîte municipal durant la période hors saison. Ce nouveau forfait concerne les réservations de groupes de 10 personnes.

Les autres tarifs restent inchangés.

Vous avez eu une copie des différents tarifs communaux.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ M LAMORT demande s'il est possible de louer les clubs house rugby et basket
- ⇒ MME LABARRERE répond que ces salles sont communales et ne sont pas à louer, seulement à mettre à disposition pour les associations.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. TARIS FERIA TAURINE 2018

Comme chaque année depuis le passage en régie, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour les places et autres produits vendus pour la corrida et la novillada du dimanche 8 juillet 2018.

A savoir :

- en ce qui concerne la corrida du soir :

	Ombre Présidence T2	Ombre T3	O.S T1	Soleil Découvert T4
BARRERA	80	75	65	55
C/BARRERA	75	70	60	50
DELANTERA1	65	60	55	45
DELANTERA2	65	60	55	45
FILE 1 – 2	60	55	50	40
FILE 3 - 4 (couvert)	55	50	45	30
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	25
File 8 (couvert)	45	40	30	20

Location gratuite. Envoi en recommandé : 5€.

- pour la novillada non piquée du matin
BARRERA NUMEROTEES : 15 €
AUTRES PLACES : 12 €
(Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans accompagnés)

La novillada étant organisée par le Club Taurin Elusate, les recettes correspondantes encaissées seront reversées par le régisseur au Club Taurin Elusate dès la semaine suivant la novillada.

- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention M RENARD (régisseur)

7. TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION MANEGES FORAINS/METIERS/CIRQUES

Jusqu'à ces dernières années, la commune concédait au Comité des Fêtes d'Eauze les espaces du domaine public nécessaires à l'installation des métiers forains pour les fêtes. C'est donc le C.A.F.E qui fixait les tarifs pour les manèges.

Depuis les textes ont évolué et c'est la commune qui attribue les places et encaisse les recettes correspondantes. Il s'avère donc nécessaire de fixer les tarifs de plaçage.

Monsieur le Maire propose pour les manèges/métiers/cirques :

- | | | |
|--|---|-------|
| • jusqu'à 10 m ² | = | 25 € |
| • entre 10 m ² et 20 m ² | = | 50 € |
| • entre 20 m ² et 40 m ² | = | 100 € |
| • entre 50 m ² et 70 m ² | = | 150 € |
| • au-dessus de 70 m ² | = | 200 € |

Le tarif est forfaitaire pour la durée du week-end (du jeudi soir au lundi matin).
Ces tarifs sont applicables dès 2018 et révisables annuellement.

Le conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. TRAVAUX GENDARMERIE – CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE GRATUIT

Les travaux de la 2^{ème} tranche de la caserne de gendarmerie en cours s'effectuent par blocs successifs.

Le 1^{er} bloc qui correspondait aux deux logements des gradés a été achevé le 1^{er} juin 2017 et une convention d'occupation à titre gratuit a été signée à ce moment-là.

Le 2^{ème} bloc qui correspondait aux bureaux et cellules a été achevé le 21 février 2018.

Afin de permettre le transfert entre les locaux anciens et les nouveaux, une nouvelle convention d'occupation à titre gratuit doit être signée (dont vous avez eu copie).
Les loyers continuent à être payés à la commune sur la base de l'ancien bail et ce jusqu'à l'achèvement total des travaux.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. EXTENSION CANTINE GROUPE SCOLAIRE F. SOULES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées au service "cantine scolaire" du groupe scolaire Félix Soulès suite à l'augmentation régulière du nombre d'enfants inscrits. Il propose donc de prévoir une extension de l'actuel réfectoire (type self service) avec un traitement acoustique de la totalité de la surface du réfectoire.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet (recrutement MOE, consultation des entreprises, signature des marchés avec les entreprises, etc...).

- ⇒ MME ROLANDO demande s'il est possible de voir les plans du projet
- ⇒ MME GASC propose de présenter les plans au conseil d'école du 20 mars

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. DECLARATION DE PROJET – AMELIORATION CONTINUITE ECOLOGIQUE GELISE ZONE POUY

Dans le cadre de projet concernant l'amélioration de la continuité écologique de la rivière Gélise pour le seuil du moulin du Pouy et le seuil à clapet de l'étang du Pouy approuvé par le Conseil Municipal, il est nécessaire de joindre au dossier de la Préfecture une déclaration de projet (dont vous avez eu copie) reprenant tous les éléments essentiels du dossier d'enquête.

Le conseil doit délibérer pour valider cette déclaration.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. HONORAIRES MOE ASSAINISSEMENT CAMPING

Dans sa séance du 07/11/2016, le Conseil Municipal a approuvé la proposition d'honoraires du Cabinet BETERU jusqu'à la phase AVP.

Pour permettre de poursuivre le dossier avec la phase de consultation des entreprises et le suivi des travaux, il est nécessaire de se prononcer sur ces deux prestations pour un montant de (6 328 + 11 225) 17 553 € HT.

Les crédits sont déjà inscrits au budget de la commune depuis 2012 pour la partie honoraires/études et travaux pour partie.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Vous avez eu copie de la proposition d'honoraires de 2016 ainsi que la délibération correspondante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. CREATION DE POSTE

Depuis le 1er septembre 2017 et l'ouverture de la MSAP (maison de services au public) Madame Jessica GUEGUEN chargée de ce service (précédemment en emploi civique) était sous CDD de 6 mois à temps plein renouvelable une fois.

Ce CDD arrivant à expiration, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13. CONTRAT DE LOCATION LOCAUX 25 BOULEVARD ST BLANCAT A CIAS

Le PETR occupait pour partie les locaux sis 25 boulevard St-Blancat, un bureau restant à l'usage du CIAS.

Or le PETR nous a informés de son départ pour des locaux plus grands à compter du 9 avril 2018.

Dans le même temps, le CIAS a sollicité la commune afin de pouvoir occuper la totalité des bureaux laissés vacants, soit une surface de 90,40 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 623 € par mois pour une durée initiale de 3 ans.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ce nouveau bail.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

a. M le Maire :

Il fait un point sur le SIVU en précisant que le SIVU a obtenu deux prêts : 500000 € sur 20 ans et 300000 € sur 3 ans.

Il énumère les subventions récemment versées et informe d'une future subvention du conseil régional d'Occitanie.

La situation est donc assainie.

⇒ MME ROLANDO demande que les programmations du SIVU soient relayées auprès des élus comme les ACTU OTTGA de la semaine.

Au niveau personnel communal, M le Maire informe l'assemblée :

- du recrutement de deux agents en remplacements des départs aux services techniques (voirie).
- du départ en disponibilité pour un an de la médiathécaire et du remplacement de celle-ci à venir

b. M FAGET :

Il évoque l'agenda culturel 2018 de la ville.

Il confirme le projet de jumelage avec la ville de Breaux-Bridge (Pont Breaux en Cajun) située en Louisiane US. Une assemblée générale fondatrice de la nouvelle association "Bayous en Gascogne" est organisée le 9 avril salle Marpoy par M BROSSARD.

c. M LAMORT :

Il demande les modifications à venir quant aux grandes surfaces.

⇒ MME ARSLANIAN évoque la situation des projets du LIDL.

d. MME CARDONA :

Elle informe de la visite des collégiens espagnols d'Ampuero du 4 au 8 avril. Il est proposé une rencontre autour d'une réception avec le Conseil Municipal et le CMJ, le 6 avril à la Mairie.

e. DIVERS : diffusion de deux films : Street Art 2017 et Flamme de l'Armagnac 2017.

La séance est levée à 22H45.